



Le mardi 11 octobre 2016 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 5 octobre 2016 - Nombre de membres en exercice : 28

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mme Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCO, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, M. Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, MM. Alexandre MEZIERE, Eric DESREUMAUX, Riquier WILLOQUET, Mme Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Christiane DECANter-CAULLET (à Mme Danièle PETIT), Mme Colette GRASER (à Mme Nathalie HERBAUX), Mme Dong NGUYEN-RODRIGUEZ (à M. Riquier WILLOQUET)

Excusée : Mme Martine FOULON

Absents : M. Dominique SERGENT, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

N°16-3-9

**Finances**

---  
Mandat spécial

Rapport de M. Xavier RUYANT  
Adjoint au Maire

En application de l'article L.2123-18 du CGCT « les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution de mandats spéciaux ».

Il est rappelé au conseil que la notion de mandat spécial s'applique uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt de la commune par un membre du conseil et correspondant à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée.

Il convient d'accorder un mandat spécial à :

M. Delebarre, Maire :

- pour remboursement de frais de restauration et de stationnement : déjeuner avec M. de La Tullaye, propriétaire, dans le cadre de l'extension de zonage du PLU ;
  - pour remboursement de frais de restauration : venue de Mme Panke, maire de Wülfrath dans le cadre du jumelage entre nos deux villes ;
  - pour remboursement de frais de restauration : rendez-vous avec M. Delannay, Directeur de Notre Logis, dans le cadre des projets d'habitat social sur la commune,
- pour un montant total de 348.7 euros.

M. Fauvarque, Adjoint au Maire :

- pour remboursement de frais kilométriques et de la traversée en shuttle à l'occasion d'un déplacement à Haywards Heath en Angleterre dans le cadre du jumelage entre nos deux villes,
- pour un montant de 239.16 euros.

et de prendre en charge toutes les dépenses afférentes à cette mission sur la base des frais réels et sur présentation de justificatifs.

